



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Antananarivo

ADRESSE:

101, Lâlana Pastora Rabéony Hans
Ambodirotra, 101 Antananarivo

ADRESSE POSTALE:

B.P. 516, 101 Antananarivo

INTERNET: www.antananarivo.diplo.de

E-MAIL: amballem@moov.mg

TÉL: + 261-20-22 238 02/03

FAX: + 261-20-22 266 27

HEURES DE VISITE:

Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00

RECUPÉRATION DES PASSEPORTS:

Du Lundi au Jeudi de 13h30 à 14h30
Vendredi de 12h00 à 12h30

APPELS TÉLÉPHONIQUES:

Du Lundi au Jeudi de 13h30 à 16h00

Madagascar

Aide-mémoire sur les demandes de visa pour regroupement familial auprès des parents ou des enfants

1. Généralités

Pour déposer une demande de visa, il faut vous présenter personnellement au service visa de l'Ambassade.

Nous appelons à votre compréhension du fait que votre demande ne pourra être examinée en bonne et due forme que sur présentation de documents complets.

Veillez en outre prendre en considération le fait que même en cas de dépôt des documents complets de votre dossier de demande, l'octroi d'un visa ne peut être revendiqué comme étant de droit.

2. Procédure

Vous êtes priés de vous présenter au service visa de l'Ambassade aux heures d'ouverture aux visiteurs avec les documents complets.

L'Ambassade porte votre attention sur le fait que les dossiers incomplets ne peuvent pas être acceptés ni examinés.

En général, la présentation des documents énumérés ci-après devrait suffire.

Pour des cas particuliers, vous pourrez être priés de présenter d'autres documents (qui ne figurent pas sur la liste des feuilles de renseignements) ou de revenir personnellement au service visa, si tant est que des questions restent à éclaircir.

Les droits de visa, qui même en cas de refus ne peuvent être remboursés, sont à payer exclusivement au guichet au dépôt de la demande. Le paiement s'effectue en Ariary au taux de change actuel utilisé par le bureau de caisse de l'Ambassade. Veuillez également tenir compte de la feuille de renseignement relative aux réductions et franchises de droit de visa mise à votre disposition au service visa.

Tous les documents administratifs malgaches doivent être préalablement légalisés par le Ministère des Affaires étrangères malgache. Une traduction en allemand doit être jointe aux documents administratifs malgaches. Afin de pouvoir être reconnus par les autorités en Allemagne, les documents administratifs malgaches préalablement légalisés doivent ensuite être légalisés par la présente Ambassade. Les frais y afférents s'élèvent à 20 € pour chaque document à légaliser.

En outre, la traduction des documents administratifs doit être certifiée conforme par l'Ambassade. Les frais y afférents s'élèvent à 10 € pour chaque traduction à certifier. Le paiement s'effectue au dépôt de la demande et exclusivement en Ariary.

Les formulaires de demande ainsi que les documents remis seront envoyés au Service des étrangers compétent en Allemagne, dont l'accord est nécessaire à l'octroi du visa.

Il est porté à votre attention que l'Ambassade doit en principe attendre l'aval des autorités intérieures allemandes, avant de pouvoir prendre une décision relative à la demande. La durée habituelle de l'examen de la demande est d'environ 8 semaines. L'Ambassade vous saurait gré de bien vouloir respecter ce délai de 8 semaines avant de pouvoir vous enquérir de votre dossier.

Lorsque les conditions requises à l'octroi du visa sont remplies, vous serez informés par téléphone par l'Ambassade.

A la remise de votre visa, vous êtes priés de vérifier qu'il est conforme à votre identité et aux dates de votre voyage. Il est indiqué que l'Ambassade décline toute responsabilité pour des dommages dus aux éventuels errata.

3. Documents à présenter

Au dépôt de la demande de visa pour regroupement familial, les documents suivants doivent être présentés (les formulaires à remplir sont gratuits et disponibles auprès du Service visa ainsi que sur le site internet de l'Ambassade www.antanarivo.diplo.de):

oui/ non

- 2 formulaires de demande dûment remplis et signés par le demandeur voir par la personne ayant le droit de garde du demandeur d'âge mineur
- 2 photos de passeport biométriques des plus récentes, de dimensions 3,5 x 4,5 cm
- 2 déclarations dûment remplies et signées par le demandeur voir par la personne ayant le droit de garde du demandeur d'âge mineur selon § 55 alinéa 2 N° 1 de la loi allemande sur le séjour (disponible auprès du service visa)

- Passeport valable (durée minimale de validité: 6 mois) + 2 copies
- 2 copies du passeport de voyage de la personne auprès de laquelle le regroupement familial est souhaité
- Justificatif sur les liens de parenté entre le demandeur et la personne vivant en Allemagne et auprès de laquelle le regroupement familial est souhaité
 - en cas de naissance issue d'un mariage: inscription des parents dans l'acte de naissance de l'enfant
 - le cas échéant acte de reconnaissance de paternité, le cas échéant légalisé et traduit en allemand
 - le cas échéant jugement d'adoption et acte d'adoption, le cas échéant légalisé et traduit en allemand
- Acte de naissance préalablement légalisé du demandeur + traduction en allemand
- Le cas échéant justificatif relatif au droit de garde de l'enfant vivant en Allemagne et auprès duquel le regroupement familial est souhaité + 2 copies
- Le cas échéant accord pour la sortie du territoire d'un demandeur d'âge mineur, lorsqu'un des parents ayant droit à sa garde reste à Madagascar + 2 copies

Toutes les données sur cette fiche de renseignement reposent sur des faits reconnus au moment de la rédaction du texte. Il n'est néanmoins pas possible de garantir leur intégralité et leur exactitude, en raison des éventuels changements pouvant survenir entretemps.

Dernière mise à jour: juin 2010